

**2008/919 - Remplacement des vitrages de l'Opéra de Lyon à Lyon 1er - Signature d'un avenant de transfert au marché de maîtrise d'œuvre (G. Brochet - Terrell Brochet Façades).** (Direction de la Construction) (BMO du 17/11/2008, p. 2073)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ces deux dossiers concernent le remplacement des vitrages de l'Opéra de Lyon avec pour le 917 une adaptation du crédit de l'opération et le 919 un avenant de transfert de marché de maîtrise d'œuvre passant de Georges Brochet vers Terrell Brochet Façades.

M. TETE Etienne, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le dossier de l'Opéra de Lyon, c'est je crois l'occasion de le rappeler, cela fait depuis 20 ans qu'on en parle. Normalement, on pourrait souhaiter que cette affaire soit classée et on sait qu'elle n'est ni classée sur le plan contentieux, puisqu'il y a toujours des affaires en cours, ni classée sur le plan des malfaçons puisque ce dossier est un dossier de malfaçons sur les vitrages du toit de l'Opéra. Cela nous permet de faire deux réflexions sur deux idées différentes :

La première c'est l'étonnement que chacun peut avoir à la lecture d'un article publié dans Le Monde du 28 juin 2008, intitulé sous le titre « Le coup de gueule des architectes contre les pénalités grandissantes », sous entendu, les architectes seraient trop pénalisés par les juges lorsqu'ils sont responsables de malfaçons.

Notre expérience personnelle sur ce sujet montre que cela ne dépasse jamais 20 % des conséquences, cela veut dire que pour 80 % des conséquences de leurs erreurs, c'est quand même le contribuable qui paie, et si il y a quelqu'un qui aurait dû s'offrir une tribune dans le Monde, c'était l'ensemble des contribuables et non pas les architectes.

La deuxième chose, c'est qu'au-delà de cette question d'architecture, et de Jean Nouvel qui n'a pas été percutant en la matière, nonobstant les titres qu'on lui attribue aujourd'hui, il faut peut être réfléchir pour savoir pourquoi on arrive sur un projet public de cette nature avec autant d'erreurs qui ont été prises, bien sûr, il y a cinq mandats, donc, cela ne touche pas que notre mandat, même si nous le gérons aujourd'hui, et que ça touche d'autres Collectivités comme le Musée des Confluences, parce qu'on a l'impression que l'histoire tristement se répète.

Je crois que le regard que l'on peut porter a posteriori montre très clairement comment se prennent de mauvaises décisions.

D'abord c'est de faire un Opéra dans un théâtre. Ce n'est pas le même métier. Cette idée de mettre un Opéra dans un théâtre historique, ce n'était peut-être pas la bonne localisation, d'où l'intérêt de toujours bien choisir la localisation.

Autre élément, c'est le nombre de places disponibles. On sait que Jean Nouvel a été condamné parce qu'il n'a pas tenu ses objectifs, mais même au départ, vu le coût économique de l'Opéra et d'une œuvre artistique d'Opéra, il n'y a pas assez de places pour amortir si on compare l'Opéra de Lyon, j'allais dire, à la Scala de Milan ou à d'autres grands Opéras internationaux et je sais, Monsieur le Maire, que vous aimez les comparaisons internationales, donc je dois vous faire plaisir et bien là, c'était une mauvaise localisation par rapport à la situation.

Je crois qu'à Lyon, avoir l'Auditorium et l'Opéra, deux orchestres de capacités modestes, au lieu d'en avoir un grand, cela a été une erreur stratégique de nos anciens Collègues.

En plus, des contraintes fondées sur des mythes. Il faut savoir qu'un des grands problèmes de cet Opéra est la cage de scène parce qu'on était dans le mythe de penser qu'on pourrait tuiler un jour une œuvre, le lendemain une autre œuvre et il fallait changer très vite les décors, ce qui ne s'est jamais fait. Donc, on a mis une cage de scène au dessus des capacités qu'on n'utilise pratiquement jamais.

Lorsque notre municipalité a choisi une cage de scène pour le théâtre des Célestins, elle a fait un bon choix et on est resté totalement dans l'épure du devis, ce qui montre qu'il y a d'autres manières de faire quand c'est géré par d'autres personnes.

Enfin, je crois que la quatrième erreur du site, ce sont les contraintes inutiles : pourquoi mettre dans ce site à la fois les salles de répétition et toutes les salles administratives, ce qui a abouti que sur un site, tellement de choses ont été mises que l'on a été obligé de faire cette immense verrière au dessus avec il est vrai, une très belle salle de répétitions. D'ailleurs, la qualité esthétique n'est pas remise en cause mais une salle de répétitions qui nous coûte le prix d'une salle de spectacles et les mal façons que nous constatons aujourd'hui, ne constituaient peut-être pas, là aussi, la bonne solution.

Repenser ce dossier sereinement, car il faut savoir faire un audit de nos décisions antérieures au sens collectif et non politique du terme, nous permettra demain, de ne pas recommencer les mêmes erreurs.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)